

AVIS PUBLIC



CONSULTATION PUBLIQUE

Commission permanente sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs

LES ENJEUX ET LES IMPACTS DU BANNISSEMENT DES SACS DE PLASTIQUE À USAGE UNIQUE

La commission tiendra une consultation publique sur les enjeux et les impacts que présente le bannissement des sacs d'emplettes à usage unique dans les commerces de détail sur le territoire de la Ville de Montréal. La commission souhaite mesurer les impacts environnementaux, sociaux et économiques d'un éventuel bannissement à la lumière des expériences d'autres villes et états qui ont banni ce type de sacs. La commission souhaite également évaluer l'impact de la mise en place d'une réglementation pour les commerçants et les fabricants de sacs et trouver des solutions de rechange aux sacs à usage unique.

La consultation publique se déroulera en trois parties. La première partie, une séance d'information, sera consacrée à la présentation du projet par le Service de l'environnement ainsi qu'aux questions du public; la deuxième, à l'audition des mémoires et opinions et la troisième, à l'adoption des recommandations de la commission.

Les commissaires invitent tant les citoyens que les représentants d'organismes à participer à cette consultation publique qui se déroulera comme suit :

DATES ET HEURE PARTIE 1 – SÉANCE D'INFORMATION : PRÉSENTATION ET PÉRIODE DE QUESTIONS MARDI, 12 MAI 2015, À 19H

Les citoyens ainsi que les représentants d'organismes qui désirent intervenir à la période de questions et de commentaires du public sont priés de s'inscrire 30 minutes avant le début de la séance ou de communiquer dès maintenant avec le Service du greffe. Il sera également possible de s'inscrire durant la pause suivant la présentation.

PARTIE 2 – AUDITION DES MÉMOIRES ET OPINIONS

MERCREDI 3 JUIN 2015, À 13H

MERCREDI 3 JUIN 2015, À 19H

JEUDI 4 JUIN 2015, À 13H

LUNDI 8 JUIN 2015, À 13H (si nécessaire)

Les personnes qui désirent soumettre un mémoire ou une opinion lors des audiences publiques, sont priées de s'inscrire **avant le 20 mai 2015**. À ce sujet, consultez les instructions aux intervenants sur le site de la commission.

PARTIE 3 – ADOPTION DES RECOMMANDATIONS

La commission adoptera ses recommandations à une date qui sera communiquée ultérieurement.

LIEU HÔTEL DE VILLE, SALLE DU CONSEIL, 275, RUE NOTRE-DAME EST / MÉTRO CHAMP-DE-MARS
www.stm.info

ACCESSIBILITÉ

Les personnes à mobilité réduite accèdent à l'hôtel de ville par la porte du côté est (**510, rue Gosford**). La salle est équipée d'un système d'aide à l'audition. Pour y avoir accès, il suffit de syntoniser la fréquence 100,3 sur la bande FM de votre baladeur. De plus, un service d'interprétation pour les personnes ayant des limitations auditives peut être offert sur demande, en communiquant avec le Service du greffe cinq jours à l'avance, sous réserve de la disponibilité d'interprètes.

La documentation afférente est disponible pour consultation aux bureaux Accès Montréal, aux bureaux d'arrondissement, au Service du greffe et à l'adresse ville.montreal.qc.ca/commissions.

Renseignements : Service du greffe
Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
275, rue Notre-Dame Est, bureau R.134
Montréal (Québec) H2Y 1C6
Téléphone : 514 872-3000
commissions@ville.montreal.qc.ca
@Comm_MTL